



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 174 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1999, dans lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général d'examiner les arrangements actuels en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève et de lui rendre compte à ce sujet pendant la partie principale de sa cinquante-cinquième session. Le rapport décrit la situation actuelle, notamment un certain nombre de mesures mises en place pour améliorer la sécurité à l'Office, et présente également le contenu, les conclusions et les incidences d'un plan de sécurité pour l'Office, élaboré en 1999 par un groupe de travail composé de représentants des autorités fédérales et cantonales suisses et de l'Office des Nations Unies à Genève. L'accord entre l'Office des Nations Unies à Genève et les autorités suisses prévoit que les dépenses supplémentaires qu'entraînerait l'application du plan de sécurité devront être à la charge de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte, l'ONU prenant à sa charge les coûts liés au renforcement des dispositifs de sécurité à l'intérieur du site occupé par l'Office. Le Secrétaire général a l'intention d'examiner ces besoins de financement supplémentaires dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

* Le présent rapport n'est pas accompagné de la note explicative demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248.

I. Introduction

1. Le Palais des Nations a été construit entre 1931 et 1937 pour abriter le siège de la Société des Nations qui, à l'époque, se trouvait au Palais Wilson. Il est devenu, avec la création de l'ONU, le siège de l'Office des Nations Unies à Genève. Le terrain sur lequel le Palais a été bâti ainsi que le parc qui l'entoure, appelé « Parc de l'Ariana » ou, officiellement, « parcelle 2070 », avaient été à l'origine légués à la ville de Genève par un riche philanthrope genevois du nom du Gustave Revilliod, legs assorti d'un certain nombre de conditions quant à l'usage qui pourrait en être fait, dont une concernant le libre accès du parc. Les modalités actuelles d'utilisation du Parc de l'Ariana sont définies dans un accord signé en 1946 entre l'Organisation des Nations Unies et la Confédération suisse et contenant une clause qui prévoit l'ouverture de la parcelle 2070 au public, sauf s'il est nécessaire d'en limiter ou d'en interdire l'accès pour des raisons de gêne apportée au travail ou de sécurité.

2. Il convient de noter qu'au fil du temps, la Société des Nations et l'Organisation des Nations Unies ont acquis des terrains attenants (voir annexe I), d'une superficie un peu inférieure à celle de la parcelle 2070, qui ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur usage par l'ONU. Un nouveau bâtiment E a été construit entre 1968 et 1973, pour agrandir les installations de conférence et créer des bureaux. Le nouveau bâtiment comprend quatre grandes salles de conférence et sept salles moyennes, ce qui porte le nombre total de salles de conférences à 30, avec environ 9 400 places.

3. Le Palais des Nations a, de tout temps, revêtu une haute valeur symbolique. La Place des Nations, devant ce qui était jusqu'ici l'entrée principale du Palais, a toujours été un endroit de choix pour toutes sortes de manifestations. Cette situation a fait que l'on a régulièrement pensé aux problèmes de sécurité chaque fois qu'il était question d'améliorer certains aspects du site.

4. Il y a lieu de rappeler qu'il revient à l'ONU de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à l'intérieur du complexe et des bâtiments, et aux autorités de la Confédération suisse et du canton de Genève, en vertu de l'Accord de Siège avec l'ONU, d'assurer la sécurité à l'extérieur. Compte tenu de cette situation, et afin d'optimiser les mesures de sécurité, il est apparu de plus en plus utile de resserrer la coordination et la coopération entre les forces de sécurité de

l'ONU et celles du canton de Genève et de la Confédération suisse.

II. Généralités

A. Le site

5. Le complexe du Palais des Nations (voir annexe I), le plus vaste du système des Nations Unies, s'étend sur 46,6 hectares, avec un périmètre de 3,5 kilomètres. Le bâtiment principal (y compris le bâtiment E) est une vaste structure horizontale couvrant une surface de 3,6 hectares. Long de près de 600 mètres, le bâtiment possède 40 portes d'entrée dont 17 sont constamment empruntées par les fonctionnaires, les délégués, les visiteurs ou les livreurs. Il abrite 2 100 bureaux, pour environ 2 500 fonctionnaires. L'enceinte englobe quelque 2 200 places de stationnement, dont 400 souterraines, sous le bâtiment E. Environ 6 kilomètres de voies privées permettent la circulation automobile dans l'enceinte. Plus de 5 000 véhicules entrent et sortent chaque jour.

6. Cinq bâtiments plus petits (la villa Le Bocage et l'annexe du Bocage, la villa La Pelouse et sa dépendance, et la villa La Fenêtre) sont situés dans l'enceinte. Cent soixante fonctionnaires y occupent 98 bureaux. La villa Le Bocage abrite actuellement les activités de formation du personnel et la villa La Fenêtre sert de résidence au Directeur général. Il y a également un petit bâtiment situé en dehors de l'enceinte proprement dite, la villa Les Feuillantines, qui est principalement occupée par le service chargé de l'établissement des cartes d'identité et des badges.

7. L'enceinte à proprement parler a trois portails d'entrée. Le portail principal est celui de la route de Pregny, le deuxième celui du chemin de fer et le troisième celui de la Place des Nations (il est actuellement fermé au trafic automobile, mais ouvert aux piétons). L'annexe du Bocage a sa propre entrée pour les véhicules et les piétons; les véhicules qui entrent par là ne peuvent cependant pas accéder à d'autres endroits situés dans l'enceinte de l'ONU. Enfin, il y a un portail situé chemin de l'Impératrice, qui est normalement fermé, mais qui peut être utilisé en cas d'urgence ou à l'occasion de manifestations spéciales ou de réunions extraordinaires. Il a par exemple servi lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

8. Il y a, à l'extérieur de l'enceinte principale (voir annexe II) cinq sites secondaires dont la sécurité est assurée par l'Office des Nations Unies à Genève, à savoir :

a) La rue de Montbrillant et la rue de Vermont [divisions du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], où travaillent quelque 900 fonctionnaires;

b) Le Palais Wilson, qui abrite environ 270 fonctionnaires du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes;

c) Les locaux qu'occupent le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses quelque 160 fonctionnaires avenue de la Paix;

d) La Maison internationale de l'environnement (ex-Centre exécutif de Genève) qui abrite quelque 300 fonctionnaires du Bureau européen du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Institut des Nations Unies pour l'information et la recherche, ainsi que plusieurs bureaux de liaison d'autres entités des Nations Unies;

e) Le Centre du commerce international (CCI) avec ses quelque 230 agents.

B. Activités et manifestations spéciales

9. C'est l'Office des Nations Unies à Genève qui, dans le système des Nations Unies, accueille le plus grand nombre de conférences, dont beaucoup exigent des mesures de sécurité spéciales. Les principales conférences régulières sont les sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, les assemblées annuelles de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Conférence du désarmement et la session du Conseil économique et social (une fois tous les deux ans).

10. Un certain nombre de manifestations spéciales peuvent également avoir lieu, comme par exemple des visites de chefs d'État (il y en a eu une quinzaine en 1995) et d'autres dignitaires, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue en 1998, des concerts tels que le Net Aid de septembre 1999, et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2000.

11. Plusieurs autres activités font affluer les visiteurs au Palais des Nations (avec le surcroît de problèmes de sécurité, qui en résulte), notamment :

a) La bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, qui est l'une des plus grandes d'Europe et attire un grand nombre de lecteurs, de chercheurs et d'étudiants. À l'heure actuelle, 1 500 cartes de lecteurs sont en circulation. La bibliothèque reçoit en moyenne 50 visiteurs par jour;

b) Un magasin (SAFI) se trouvant sur le site, qui est ouvert aux délégués ainsi qu'aux fonctionnaires et retraités de l'Office et d'autres organismes des Nations Unies situés à Genève (OIT, OMS, etc.). On estime à 30 000 le nombre annuel de clients du SAFI;

c) Les visites guidées du Palais des Nations, organisées à l'intention d'environ 120 000 visiteurs en 1998 et 92 000 en 1999. Les visiteurs sont contrôlés au portail de la route de Pregny où se trouvent des portiques électroniques, puis sont dirigés vers l'entrée des visiteurs située dans le nouveau bâtiment. Quelque 10 000 à 12 000 visiteurs amis de fonctionnaires sont également contrôlés chaque année au portail de la route de Pregny;

d) Les 11 agences de presse et les quelque 250 journalistes munis d'une accréditation permanente et qui ont des bureaux au Palais;

e) Les expositions d'art organisées tout au long de l'année, dont plusieurs se tiennent simultanément à différents endroits du Palais.

Les retraités ont des cartes d'identité spéciales des Nations Unies à Genève, pareilles à celles utilisées au Siège. Les agents de la sécurité permettent l'entrée aux fonctionnaires ou retraités possédant des cartes d'autres organisations.

12. Enfin, quoique cela n'ait pas de lien directement avec la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office a été chargé d'assurer la sécurité d'un certain nombre de conférences se tenant en dehors de Genève telles que :

a) Les cinquième et sixième Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique tenues à Bonn et à La Haye, respectivement;

b) Les troisième et quatrième Conférences des Parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement tou-

chés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, tenues à Recife (Brésil) et à Bonn, respectivement;

c) La Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;

d) La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Bangkok;

e) La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, prévue en Afrique du Sud en 2001.

13. À chacune de ces conférences extérieures il peut être nécessaire d'avoir, selon l'ampleur de la réunion et les risques pour la sécurité, jusqu'à 15 agents de sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève, en plus des renforts locaux. Depuis 1996, ces conférences, qui auparavant imposaient une charge occasionnelle liée à des événements sans régularité, finissent par représenter un véritable programme annuel pour lequel il faut prévoir un important personnel (plus de 600 journées de travail par an). Le service de ces conférences est assuré par l'Office contre remboursement.

C. Dotation en personnel

14. La Section de la sûreté et de la sécurité relève du Bureau des services généraux de la Division de l'administration. Compte tenu de l'importance que revêtent les questions de sécurité, le Chef de la Section rend compte non seulement au Directeur de la Division de l'administration, par l'intermédiaire du Chef des services généraux, mais aussi directement au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

15. Comme on peut le voir à l'annexe III, outre les bureaux du Chef et du Chef adjoint, la Section comprend quatre services :

a) Le peloton de surveillance qui s'occupe des investigations, des conférences et manifestations spéciales, de la protection des personnalités, de toutes les annexes (c'est-à-dire des bâtiments situés en dehors de l'enceinte), et qui constitue un groupe de réserve en cas d'incendie et d'autres situations d'urgence;

b) Le peloton de garde, qui s'occupe du contrôle aux entrées, la circulation à l'intérieur de

l'enceinte, et les équipes de relève (matin, soir, nuit et week-end, jours fériés);

c) L'Unité de développement et d'appui qui s'occupe de l'informatique, de la formation, de l'identification et de l'administration du garage, de l'appui, et du Centre d'opérations et de contrôle;

d) L'Unité incendie et sûreté qui s'occupe de la sûreté incendie et de l'évacuation des premiers secours, du filtrage du courrier et des fouilles spécialisées.

16. Le total des effectifs (voir annexe IV) équivaut à 106 postes, dont 71 sont des postes permanents inscrits au budget ordinaire, 19 des postes temporaires à financement extrabudgétaire (c'est-à-dire assuré par les ressources des entités extrabudgétaires auxquelles l'Office fournit des services de sécurité comme le HCR, le CCI, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, toutes les entités ayant leurs locaux dans la Maison internationale de l'environnement, etc.), et 192 mois de travail par an équivalant à 16 postes à temps complet, qui sont financés à l'aide de crédits de personnel temporaire. À ceci s'ajoute le personnel temporaire recruté lorsque se tiennent des réunions nouvelles ou manifestations spéciales (comme les conférences de l'OIT et de l'OMS), et dont le coût est supporté directement par les entités concernées. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, l'Office des Nations Unies à Genève assure, contre remboursement, la sécurité d'un certain nombre de réunions qui se tiennent en dehors de Genève.

17. Il y a un permanent échange d'informations, coordination et coopération avec les services de sécurité du Siège de l'Organisation des Nations Unies, de sorte que les normes, procédures et arrangements de l'Office des Nations Unies à Genève sont en harmonie avec ceux en vigueur à New York.

18. Il est important que le personnel de sécurité soit bien formé, et le nécessaire est fait à cet égard. Le nombre total d'heures de formation dans tous les domaines liés à la sécurité n'a cessé d'augmenter, passant de 2 700 en 1994 à 4 000 en 1998 et à 4 200 en 1999, pour un nombre d'agents sensiblement constant.

19. Au début de 1998, le Service de l'identification a déménagé à la villa Les Feuillantines, située en dehors de l'enceinte principale, de l'autre côté de la Place des Nations. Il a été entièrement informatisé et peut maintenant délivrer des cartes d'identité non seulement aux fonctionnaires et retraités mais également aux délégués

venus participer aux conférences, aux représentants d'organisations non gouvernementales et aux journalistes ainsi qu'aux usagers de la bibliothèque. Ce service était précédemment assuré par les bureaux responsables des diverses réunions. Cela permet de beaucoup mieux contrôler la délivrance des cartes d'accès, et le nombre annuel de cartes établies directement par le Service de la sécurité, qui était d'environ 9 000 en 1997 est passé à environ 40 000 en 1999. Il convient de noter qu'après consultation avec les services de sécurité de New York, l'Office des Nations Unies à Genève établit maintenant des cartes pratiquement identiques à celles délivrées au Siège.

III. Conditions de sécurité

A. Vulnérabilité du site

20. Le site du Palais des Nations est entièrement clôturé et des rondes sont effectuées dans l'ensemble du complexe, mais les activités de contrôle et de protection sont concentrées autour des portails d'entrée et des principales portes d'accès aux bâtiments où des agents de sécurité contrôlent l'entrée des piétons et des véhicules. Compte tenu de l'étendue du complexe, il est très difficile d'assurer en permanence un contrôle et une protection de l'ensemble des bâtiments à moins d'augmenter considérablement le nombre des agents de sécurité.

21. Bien que cela ne se soit pas produit jusqu'à présent, un groupe bien organisé pourrait pénétrer à l'intérieur du complexe à travers ou par-dessus la clôture. Il est également possible qu'un groupe important de manifestants pénètre à l'intérieur du complexe par l'un des portails d'entrée si le personnel chargé de la sécurité et les forces de police de Genève qui assurent la protection des environs immédiats du complexe ne sont en mesure de réagir rapidement. Une telle éventualité pourrait donner lieu à :

- a) Des troubles à l'intérieur du Palais, notamment la perturbation ou l'interruption de visites officielles;
- b) La destruction d'équipements ou d'installations d'importance vitale;
- c) Des prises d'otages (responsables de haut rang, délégués ou des membres du personnel);
- d) Des attentats terroristes;

e) La pose de colis ou d'engins explosifs.

22. Les autres bâtiments dont la sécurité est assurée par l'Office constituent également, quoique à un degré moindre, des cibles potentielles pour des activistes. En conséquence, le Palais Wilson a été équipé aux frais des autorités suisses d'une clôture renforcée du côté de l'entrée et d'un pavillon spécial qui permet de filtrer efficacement les entrées. Le site de Montbrillant, qui a été occupé brièvement par un groupe d'activistes en 1999 en même temps que le Palais des Nations, a également fait l'objet de mesures spéciales pour protéger les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

B. Risques et menaces pour la sécurité

23. Du point de vue de la sécurité, l'importance du Palais des Nations tient plus à son caractère symbolique qu'aux activités qui y sont menées. En tant que principal site de l'ONU en Europe, il attire des groupes d'activistes de tout le continent et d'ailleurs. Parmi ces groupes, certains ont prouvé qu'ils étaient déterminés à violer l'intégrité du site et qu'ils étaient capables de le faire. Ce risque est d'autant plus réel que les conflits ou les problèmes politiques graves donnent souvent lieu à des manifestations devant le Palais des Nations, ce qui représente une menace directe pour la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève.

24. Chaque année, plus de 100 manifestations sont organisées sur la Place des Nations, face à l'entrée du Palais. Bien que la moitié de ces manifestations regroupent moins de 300 personnes, certaines d'entre elles ont mobilisé jusqu'à 6 000 participants. En certaines occasions, ces rassemblements ont menacé la sécurité du Palais lorsque des groupes d'activistes ou des manifestants violents ont cherché à pénétrer de force à l'intérieur de l'enceinte. Comme on l'a vu plus haut, toutes les manifestations ne sont pas nécessairement dirigées contre l'Office ou contre l'ONU. Il semble que, dans de nombreux cas, le Palais des Nations est pris comme cible en raison de sa notoriété et de l'intérêt qu'il suscite auprès des médias et aussi pour des raisons d'espace et de commodité.

25. C'est ainsi qu'un certain groupe, qui voulait s'assurer un maximum de publicité en occupant pendant un certain temps des bâtiments et des sites, a choisi à plusieurs reprises le Palais durant la décennie écoulée. En 1997 et 1998, plusieurs manifestants ont

réussi, à trois reprises, à pénétrer dans le complexe où ils sont restées plusieurs heures en occupant notamment la cour du secrétariat et le hall de la porte 4. Après négociation, ils ont quitté les lieux sans violence. Au début de 1999, le groupe a organisé une nuit un raid de type commando sur le Palais et occupé une salle de conférence. Il a fallu un jour et demi de négociations pour le convaincre de quitter les lieux. Entre-temps, plusieurs bâtiments avaient dû être évacués.

26. Alors même que le risque de nouvelles actions de la part de ce même groupe n'est pas écarté, les autorités suisses ont eu à faire face à une nouvelle menace liée à une autre situation de conflit. Comme premières mesures d'urgence, ces autorités, qui sont, comme on l'a vu plus haut, chargées d'assurer la protection à l'extérieur du site, ont décidé de faire appel à l'armée pour défendre le périmètre extérieur du Palais des Nations. C'est ainsi que tous les points de contrôle et tous les portails ont été renforcés par des barbelés. Ces mesures d'urgence sont restées en vigueur pendant près de six mois. Pourtant, chacun a bien compris que, compte tenu de la vulnérabilité des lieux, les autorités ne pouvaient agir autrement.

C. Mesures prises

27. La description et les exemples cités plus haut prouvent que les installations du Palais des Nations sont vulnérables. Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer l'efficacité de la sécurité et renforcer la protection des zones les plus vulnérables. Au titre de l'exercice biennal 1998-1999, un montant de 767 800 dollars a été dépensé et un montant de 746 000 dollars est prévu dans le cadre de l'exercice biennal 2000-2001 pour améliorer la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève. Les principales mesures prises sont les suivantes :

a) Installation d'un système électronique de contrôle des accès avec tourniquets au niveau des portails et des portes d'entrée (pour les portes, le système magnétique d'ouverture ne fonctionne qu'en dehors des heures de travail);

b) Installation d'un système de contrôle vidéo avec plus de 80 caméras couvrant la totalité des installations;

c) Rénovation et renforcement du portail de la Place des Nations;

d) Installation de clôtures et de portails mécaniques avec commande à distance pour protéger la cour du secrétariat;

e) Installation de fermetures mécaniques avec commande à distance pour protéger les portes extérieures de l'aile du secrétariat et des ailes voisines;

f) Reconstruction de l'Allée du Musée qui a été transformée en une voie à double sens pour faciliter la circulation des véhicules à partir de la route de Pregny vers toutes les parties du complexe;

g) Filtrage systématique du courrier destiné à l'Office et au HCR; équipement et formation du personnel pour faire face aux situations d'urgence ou troubles à l'ordre public d'importance limitée.

28. En raison de sa proximité avec la Place des Nations et du risque encouru en cas de manifestations, il a été décidé d'interdire définitivement l'accès des véhicules par le portail de la place. L'entrée principale a été transférée au niveau de la route de Pregny, à plusieurs centaines de mètres de la place, afin de limiter les risques d'attaque en cas de manifestation de grande envergure. L'entrée secondaire située au chemin de fer est également située à plusieurs centaines de mètres de la Place des Nations.

29. Les mesures ci-après seront également prises durant l'année en cours et en 2001 pour renforcer la sécurité :

a) Installation de caméras supplémentaires pour le système de contrôle vidéo;

b) Installation de volets métalliques supplémentaires avec commande à distance au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment;

c) Extension du système de contrôle électronique;

d) Renforcement d'autres parties de la clôture et des portails d'accès.

IV. Plan de sécurité

30. Le fait qu'un groupe bien organisé ait réussi à pénétrer dans le complexe et à occuper une salle de conférence a mis en relief la nécessité de renforcer la coopération entre l'Office des Nations Unies à Genève et les autorités suisses. Comme indiqué au paragraphe 2 b) ci-dessus, les autorités suisses ont pris des mesures

provisaires pour protéger la zone située au voisinage immédiat du complexe. Dans le même temps, les parties concernées sont convenues de mettre au point une stratégie commune en matière de sécurité. C'est ainsi qu'au début de 1999, on a créé une équipe spéciale comprenant des spécialistes de la sécurité représentant les autorités fédérales et cantonales suisses et l'Office des Nations Unies à Genève.

31. L'équipe spéciale a examiné les différents aspects de la sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du complexe en mettant l'accent sur deux points, à savoir la prévention et la réaction en cas d'incident. Dans ses conclusions présentées en octobre 1999, l'équipe spéciale :

a) A insisté sur la nécessité de maintenir une étroite coopération entre tous les services de sécurité (autorités fédérales et cantonales et Office des Nations Unies à Genève), notamment en échangeant rapidement les renseignements;

b) A invité les autorités suisses et l'Office des Nations Unies à Genève à établir en commun un scénario coordonné d'intervention pour tous les types d'incidents;

c) A proposé un plan de sécurité pour le complexe de l'Office.

32. Les deux premiers éléments, à savoir la coordination et les différents scénarios d'intervention sont en voie de finalisation par les services de sécurité concernés. Ces éléments n'impliquent pas de gros investissements en personnel ou en équipements. Le troisième élément, à savoir le plan de sécurité, nécessitera un investissement exceptionnel relativement important, notamment pour l'équipement.

33. Le plan de sécurité prévoit la création des trois zones physiques distinctes ci-après :

a) Un périmètre renforcé (près de 3,5 kilomètres de long) : amélioration de la protection et du contrôle aux portails d'entrée et construction d'un bâtiment de contrôle de l'accès au niveau de la route de Pregny;

b) Une zone tampon intermédiaire équipée de clôtures de sécurité et de protections supplémentaires au niveau de certaines zones du parc;

c) Les bâtiments proprement dits qui seront protégés contre les tentatives d'effraction (blindage des

portes, fermetures supplémentaires des fenêtres et systèmes de contrôle électronique de l'accès).

34. L'équipe spéciale a également recommandé de charger un bureau spécialisé de réaliser une étude de faisabilité comprenant notamment les plans, les spécifications et le coût estimatif de la réalisation matériel du plan. L'Office établit actuellement les spécifications et le cahier des charges avant de lancer un appel d'offres pour sélectionner le bureau d'étude qui sera chargé de cette tâche. L'étude devrait être achevée au début de 2001.

35. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec les autorités suisses au sujet du financement du plan de sécurité. Bien que rien n'ait été définitivement arrêté, il est entendu que les dépenses seront à la charge de l'Office et de la Confédération suisse. L'idée de base est que la Confédération suisse assumera les dépenses relatives au périmètre extérieur ainsi qu'au contrôle et à la protection du portail d'entrée, tandis que l'ONU prendra à sa charge le coût de la construction du bâtiment de contrôle de l'entrée principale sur la route de Pregny, celui du renforcement de la protection du bâtiment, et les travaux liés à la zone tampon. On ne dispose d'aucun chiffre précis pour l'instant mais on estime que la part de l'ONU pourrait s'élever à environ 2,7 millions de dollars répartis comme suit :

a) Construction d'un bâtiment de contrôle et de réception des visiteurs au niveau de la route de Pregny (1,2 million de dollars);

b) Installation de portes blindées, de fermetures supplémentaires pour les fenêtres et d'équipements supplémentaires de contrôle électronique de l'accès (1 million de dollars);

c) Mise en place de clôtures dans différentes zones du complexe pour créer une zone tampon de sécurité interne (500 000 dollars).

36. Il y a lieu de noter que ce montant estimatif est supérieur de près de 2 millions de dollars aux montants dépensés ou alloués au titre des exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001. L'intention du Secrétaire général serait d'examiner les besoins de financement pour le renforcement de la sécurité du complexe de l'ONU à Genève dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003.

Recommandation

37. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et prier le Secrétaire général de procéder de la manière proposée.**

Annexe I

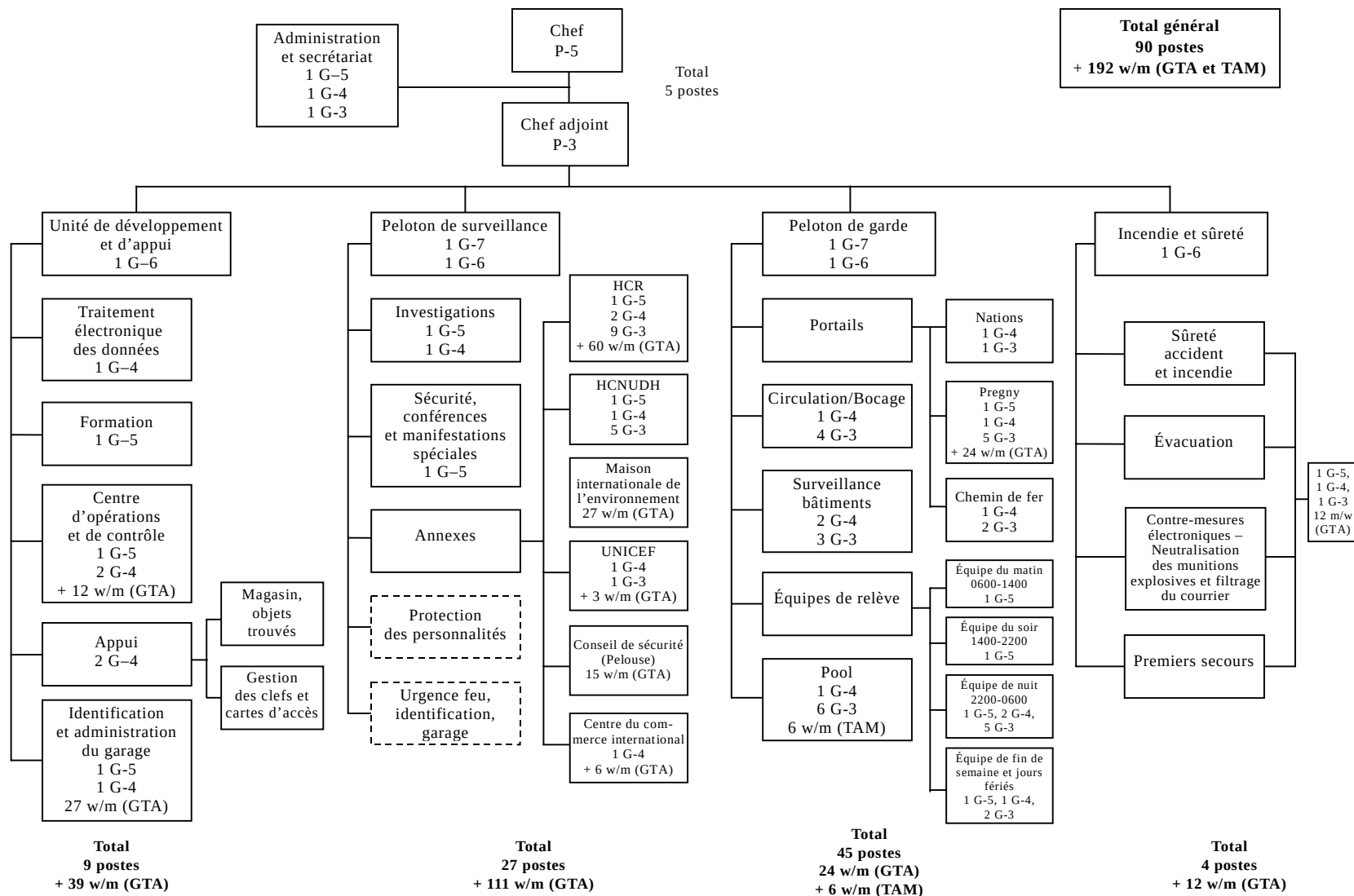
Complexe du Palais des Nations

Annexe II

Carte du site des bâtiments de l'ONU à Genève

Annexe III

Section de la sécurité et de la sûreté, Office des Nations Unies à Genève



Note : w/m = mois de travail; GTA = personnel temporaire; TAM = personnel temporaire pour les réunions.

Annexe IV

Section de la sécurité et de la sûreté, Office des Nations Unies à Genève : effectifs

A. Postes

	P-5	P-3	Total P	G-7	G-6	G-5	G-4	G-3	G-2	Total services généraux	Total général
1. Budget ordinaire											
Division administration	1	1	2	2	4	14	20	27	0	67	69
Administration du garage							1	1		2	2
2. Fonds extrabudgétaires							1	18		19	19
Total général des postes	1	1	2	2	4	14	22	46	0	88	90

B. Personnel temporaire (par an)

1. Budget ordinaire	
Personnel temporaire	96 mois de travail
Personnel temporaire pour les réunions	6 mois de travail
2. Fonds extrabudgétaires	
Personnel temporaire	90 mois de travail
Total général, personnel temporaire	192 mois de travail équivalant à 16 postes